

Des mineurs étrangers détenus dès fin 2017

Une unité fermée pour les familles qui ont déjà tenté de s'échapper

Des mineurs étrangers et leurs familles pourraient être détenus dès la fin de l'année 2017 indique *Le Soir*. Il s'agit d'une mesure du secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Theo Francken (N-VA), qu'il va présenter ce mercredi à la Chambre. « Une régression terrible », estiment associations et observateurs.

La mesure qui porte sur le retour des familles, et donc des enfants, dans les centres fermés était déjà dans les cartons du gouvernement depuis maintenant deux ans. Mais selon des informations de nos confrères du journal *Le Soir*, le projet devrait aboutir dès la fin de l'année prochaine. La détention d'enfants en centre fermé, des lieux de détention administrative « accueillant » des migrants en instance de renvoi, n'est pas une nouveauté en Belgique. Mais pour les associations, la mesure serait synonyme de retour en arrière. Depuis 2008, sauf cas exceptionnels ou accommodements de très courte durée, les mineurs sont exclus du dispositif de détention par souci de protection.

RETOURS VOLONTAIRES

Le gouvernement avait alors mis en place le système de « maisons

de retour » pour les familles en situation irrégulière et sous le coup d'un ordre d'éloignement. Ces centres ouverts, de petites maisons ou des appartements, prévoient une circulation plus ou moins libre. La présence de l'un ou l'autre parent étant cependant requise en permanence. Les occupants y bénéficient de l'aide d'un agent de l'Office des étrangers, le

« coach », pour les accompagner dans leur projet (forcé) de retour. Le dispositif compte actuellement 25 unités. Mais le rendement fait défaut : dans les faits, environ un tiers des familles prennent la tangente à l'approche de leur expulsion.

L'idée de Theo Francken est donc d'introduire une sorte de gradation : les familles se verraient proposer une solution de retour volontaire avant d'être placées, en cas de refus, en maison de retour comme le veut le système actuel. L'unité fermée serait réservée, à titre punitif, aux familles s'étant échappées une première fois. Et le cabinet du secrétaire d'État l'assure : les mêmes services d'accompagnement y seront assurés.

Ces logements fermés seront construits à proximité du centre fermé 127bis qui jouxte les pistes d'atterrissage de l'aéroport de Zaventem. L'achat du

terrain est en phase de finalisation et les premiers travaux devraient commencer dès le mois d'avril 2017, selon la Régie des bâtiments.

De sorte que les deux premières unités d'habitations en préfabriqué pourraient être opérationnelles dès la fin de l'année, complétées par trois autres début 2018.

Plusieurs rapports d'associations se sont penchés ces dernières années sur la détention administrative des mineurs en centres fermés. Tous sont à peu près aussi accablants : une détention, même courte, est traumatisante pour un enfant. « C'est une régression terrible par rapport à la politique actuelle en matière de protection de l'enfance », estime Caroline Intrand, le codirectrice du Ciré. ●

La construction de logements fermés aux abords de Zaventem, à proximité du centre fermé 127 bis, devrait commencer dès avril 2017